



© Dominik Ketz Ostbelgien.eu

DOSSIER DE PRESSE

17.06.2022

PROJET DE PARC NATIONAL
des Hautes Fagnes



ASBL Région de Verviers

Projet de Parc national des Hautes Fagnes

- I. Le contexte
 - A. Qu'est-ce qu'un parc national ?
 - B. L'échéancier
 - C. Les lignes directrices
 - D. Les critères d'évaluation

- II. Le projet « Parc national des Hautes Fagnes »
 - A. La coalition territoriale
 - B. Le périmètre
 - C. Un Parc national... pour quoi faire ?

- III. Les bureaux d'étude
 - a. MTDA (FR)
 - b. GéoSystème (FR)
 - c. Inventives (BE)
 - d. Katia Sigg (FR)
 - e. Inventives (BE)

- IV. La participation citoyenne
 - A. La campagne d'adhésion « J'en suis Fagne » « Ich bin Venn »
 - B. Trois journées de balades (du 25 au 27 juin)

I. Le contexte

Conscient des enjeux environnementaux au sortir de la crise sanitaire en juillet 2021, le Gouvernement de Wallonie - sur proposition de la Ministre en charge de l'Environnement Madame Céline TELLIER et de la Ministre en charge du Tourisme Madame Valérie DE BUE - a décidé de lancer un **appel à projets en vue de la création de deux parcs nationaux**. Cet appel à projets s'inscrit dans le Plan de Relance de la Wallonie et doit permettre de soutenir de vastes espaces naturels remarquables en leur allouant des moyens dédiés à une meilleure protection de la nature et au développement local via, notamment, le tourisme durable.

A. Qu'est-ce qu'un parc national ?

Un parc national a pour objectifs principaux de préserver et de mettre en valeur un territoire d'une richesse biologique exceptionnelle et d'y développer une offre touristique de haute qualité. Contrairement à certaines idées reçues, un parc national n'engendre pas de règles supplémentaires. Celles actuelles, liées aux zones protégées, continuent donc à s'appliquer. **Un parc national est un label de qualité** récompensant un projet de territoire voulu et défendu par tous les acteurs concernés : élus, associations, entrepreneurs, habitants...

Attention que réserve naturelle, parc naturel et parc national sont des notions différentes. Une **réserve naturelle** a souvent une surface limitée et a pour objectif principal de préserver les espèces ou les habitats présents. Un **parc naturel** est un territoire rural assez vaste, riche en biodiversité, de minimum 10.000 ha (en moyenne 46.000 ha) et qui vise à promouvoir un développement des activités humaines compatibles avec la préservation des richesses biologiques et des paysages. Un **parc national** se situe entre les deux (minimum 5.000 ha), peut être englobé dans un parc naturel et vise la protection des écosystèmes en permettant aux processus naturels de se développer, tout en incluant le développement d'une offre de loisirs basée sur une nature de haute qualité. Il existe depuis 2006, un seul parc national en Belgique qui est le Parc national de Haute Campine/de Hoge Kempen National Park dans le Limbourg belge.

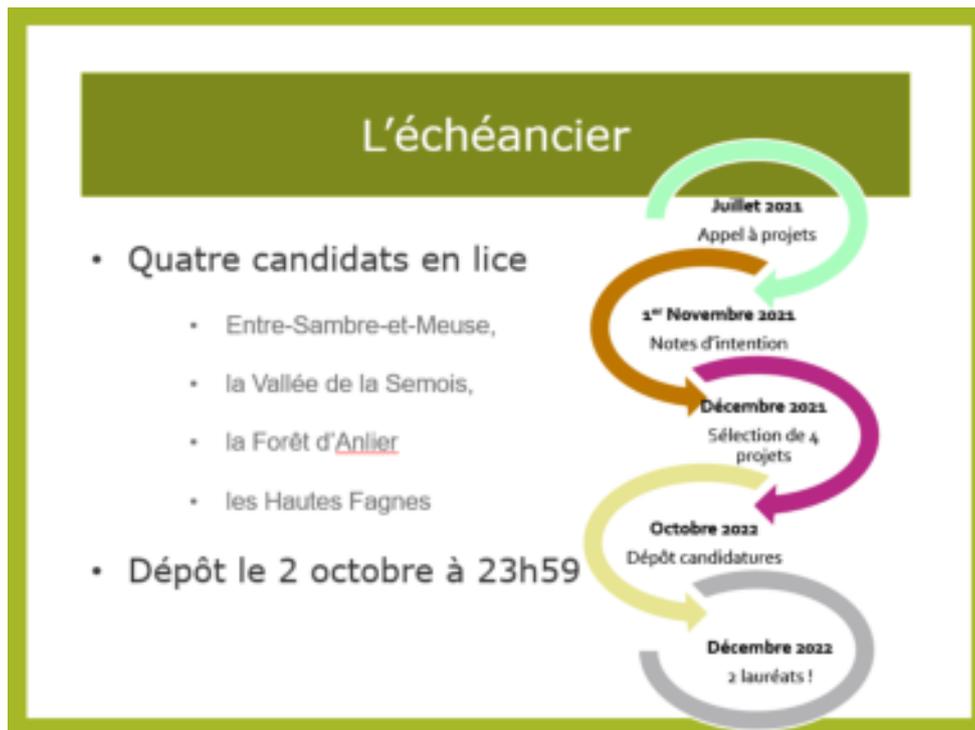


Investissement de 87,5m€ entre 2001-2012

CA annuel de 191 m€/an soit 2€ par € invest

B. L'échéancier

Sur base de sept notes d'intention remises en novembre dernier au Gouvernement de Wallonie, quatre candidats ont été sélectionnés en vue de préparer **un dossier complet composé de deux parties** : un plan directeur sur 20 ans et un plan opérationnel sur 5 ans. L'échéance de dépôt de ces dossiers étant **le 2 octobre** prochain. Les quatre projets en lice qui ont répondu aux conditions d'admissibilité sont : Entre-Sambre-et-Meuse, la Vallée de la Semois, la Forêt d'Anlier et les Hautes Fagnes.



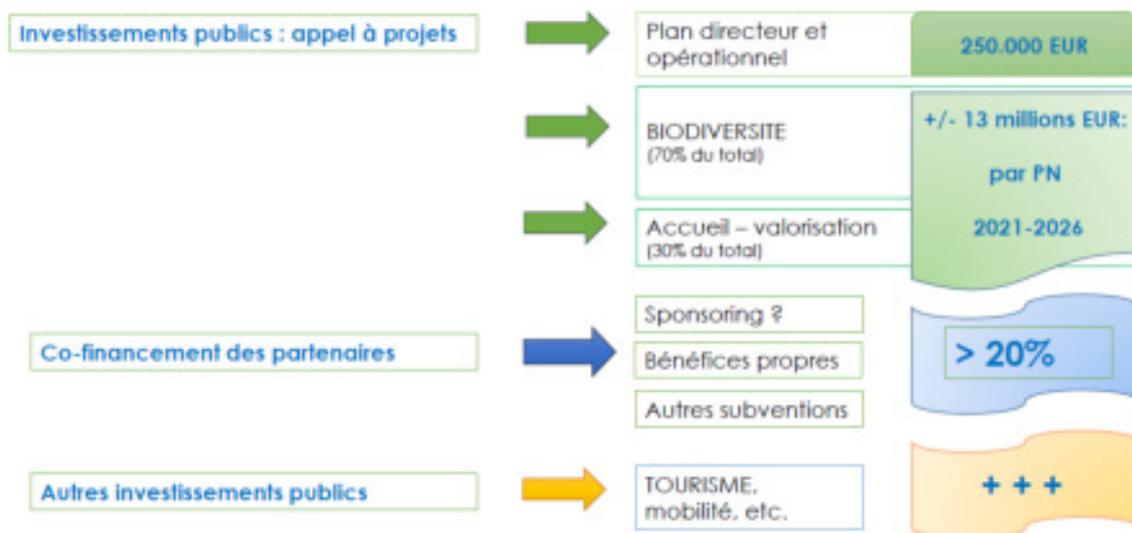
C. Les lignes directrices des dossiers de candidature

Le plan directeur à établir doit présenter la vision et l'ambition de développement à long terme du territoire concerné, dans un large éventail de domaines (nature, forêts, patrimoine, gestion des visiteurs, tourisme, loisirs, économie locale, aménagement du territoire, climat, etc.). Il présente le périmètre du parc national, ses éléments constitutifs en termes de sols et de reliefs, l'analyse des menaces et des opportunités qui pèsent sur le territoire, une note d'engagement des partenaires de la coalition territoriale (explication du mode de gouvernance) et enfin, une projection financière sur 20 ans.

Le plan opérationnel traduit en actions concrètes le plan directeur pour les cinq premières années et devra présenter deux scénarios d'envergures différentes : un scénario décrivant un projet pouvant bénéficier d'une subvention maximale de 13 Mio € et un projet plus limité pouvant bénéficier d'une subvention maximale de 250.000 € en vue d'actions

de conservation de la nature et de mise en valeur du patrimoine naturel. Le projet s'appuie sur deux grands piliers thématiques : 70% des investissements cibleront la protection des espaces naturels et la biodiversité, 30% cibleront le développement d'un tourisme durable et la valorisation du patrimoine naturel.

Outre l'investissement public du Gouvernement de Wallonie, les partenaires de la coalition apporteront un cofinancement d'au moins 20% de l'ensemble des dépenses prévues.



D. Les critères d'évaluation en vue d'être Parc national¹

Le Gouvernement de Wallonie désignera les deux projets qui répondent le mieux aux critères suivants :

- **la valeur actuelle du territoire et ses opportunités** (55 % des points) : ce critère évalue la qualité de la situation de départ, les enjeux à prendre en compte et la marge de développement de ces enjeux écologiques, paysagers et touristiques ;
- **la contribution aux objectifs régionaux** d'utilité publique, de développement durable et de transition écologique (25 % des points) : ce critère concerne les synergies avec les différents plans et programmes wallons mais également locaux, nationaux et internationaux en matière de biodiversité, de climat, de mobilité, d'éducation et de sensibilisation à la nature, et en matière économique et sociale (emploi) ;
- **la gouvernance** (20 % des points) : ce critère porte sur les méthodes de gestion grâce auxquelles les objectifs et les programmes d'actions peuvent être réalisés, suivis et ajustés.

¹ Document « Appel à projets Parc national de Wallonie », p.15 : [appel-a-projets-parcs-nationaux-de-wallonie-2021-reglement \(1\).pdf](#)

II. Le projet « Parc national des Hautes Fagnes »



© ostbelgien.eu_Dominik_Ketz

© Haus_Ternell

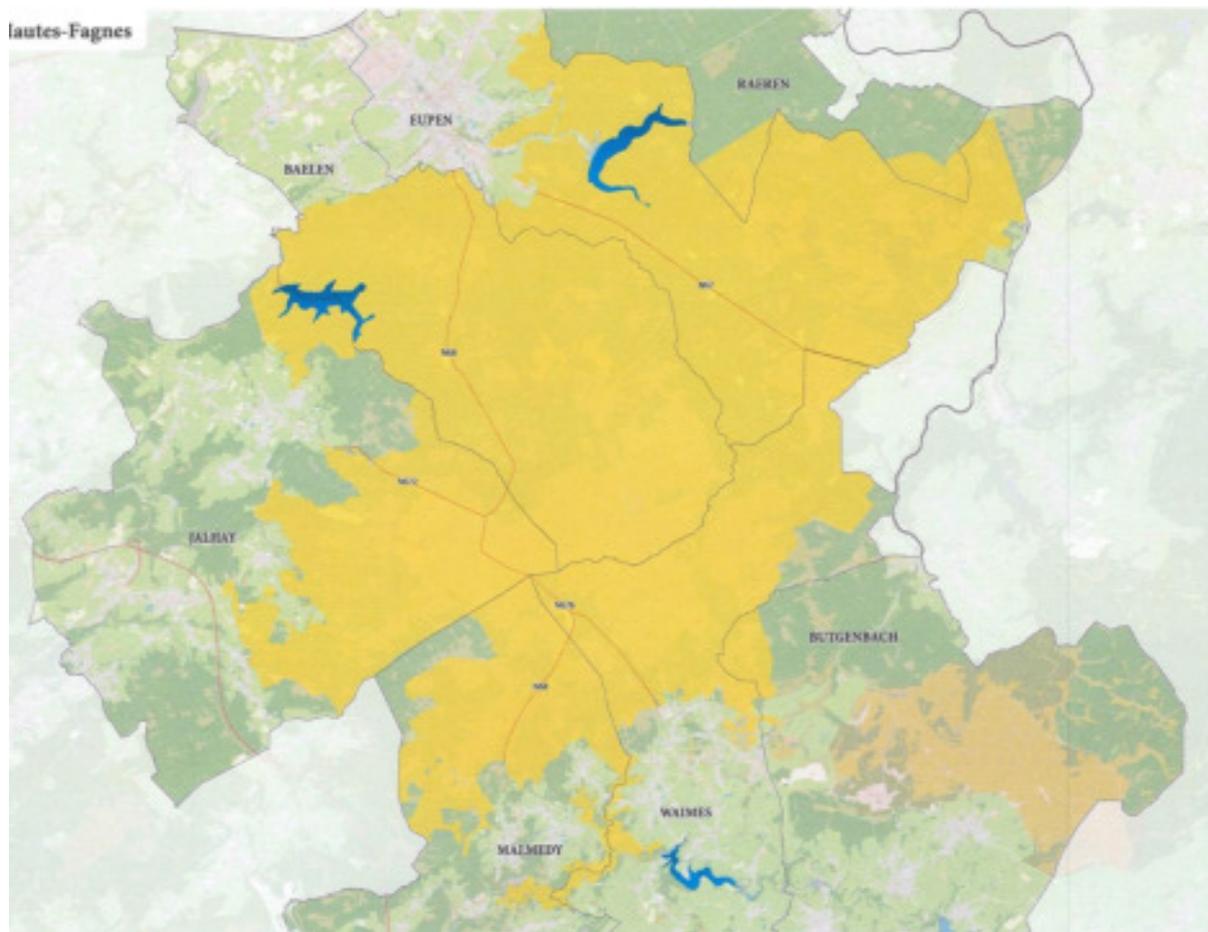
A. La coalition territoriale

La coalition des partenaires est composée de sept villes et communes francophones et germanophones : **Baelen, Bütgenbach, Eupen, Jalhay, Malmedy, Raeren et Waimes**. L'ASBL Région de Verviers qui rassemble les Bourgmestres de l'arrondissement de Verviers a été choisie pour introduire officiellement le projet auprès des instances wallonnes. Ces sept acteurs locaux sont accompagnés d'un ensemble de partenaires compétents en matières environnementale et touristique : **le DNF** (Département de la Nature et des Forêts) et **le DEMNA** (Département de l'Étude du milieu naturel et agricole) de la Wallonie, **l'Université de Liège** dont la Station scientifique du Mont Rigi, **la Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel**, **l'ATCE** (Agence du Tourisme des Cantons de l'Est), **la FTPL** (Fédération du Tourisme de la Province de Liège) ainsi que le monde associatif avec **l'ASBL Naturzentrum Haus Ternell**, **l'ASBL les Amis de la Fagne** et **l'ASBL Patrimoine Nature**. **Le Gouvernement de la Communauté germanophone** et **la Province de Liège** soutiennent également le projet.



B. Le périmètre

Le périmètre identifié du projet de Parc national des Hautes Fagnes est basé sur une réelle **cohérence environnementale, paysagère, identitaire et culturelle**. Il englobe le haut plateau fagnard ainsi que les vallées adjacentes formées par les cours d'eau qui s'en écoulent. Il couvre +/- 23.000 ha sur les communes de Baelen, Bütgenbach, Eupen, Jalhay, Malmedy, Raeren et Waimes. Le haut plateau fagnard est **l'un des territoires les plus atypiques et riches en biodiversité de Wallonie** ; il se compose de vastes étendues de landes et de tourbières (5.300 ha sous statut de Réserve Naturelle Domaniale) entourées de forêts composées quasi exclusivement d'épicéas.



C. Un parc national Hautes Fagnes... pour faire quoi ?

L'appel à projet est conçu comme un processus visant à **développer des opportunités** dans divers domaines : environnement, économie, emploi, qualité de vie, mobilité, etc. De manière générale il s'agit, pour les communes et les communautés locales, de réaliser un développement intégré et durable de leur territoire. Pour les candidats retenus, des financements serviront à mettre en œuvre des actions et des projets permettant de restaurer le milieu naturel, aménager les infrastructures, améliorer l'accueil et mettre en

valeur les espaces naturels et le patrimoine de la région, pour servir de support à une activité économique et à la qualité de vie des habitants.

Chaque parc national fait face à des enjeux plus ou moins spécifiques. Le territoire des Hautes Fagnes présente un intérêt écologique unique par la présence de tourbières qui regroupent une biocénose riche et diversifiée. Son biotope fragile fait de ce lieu un écosystème très sensible qu'il faut préserver et qui demande une gestion raisonnée et coordonnée. **Les axes forts de la candidature** du Parc national Hautes Fagnes reposent sur **des enjeux environnementaux** et **l'éco-tourisme**.



© ostbelgien.eu_Dominik_Ketz

Dans la Réserve Naturelle Domaniale des Hautes Fagnes, les **mesures en matière de conservation et de restauration de la nature** (projets Life) menées depuis plusieurs années portent leurs fruits : renaturation réussie, retour d'insectes (odonates) et d'oiseaux (anatidés)... La restauration de milieux tourbeux et l'abandon de la sylviculture résineuse de faible intérêt économique ont permis de renforcer la biodiversité (faune et flore) et d'améliorer la qualité paysagère. L'ambition de la candidature est de pérenniser et d'amplifier ces projets de maintien et de restauration des milieux naturels et ce, sur un territoire élargi qui déborde le territoire de la Réserve Naturelle. Il s'agit donc de gagner encore en biodiversité en faisant face aux pressions qui s'additionnent sur le territoire (une fréquentation massive et croissante) et aux pressions induites par le changement climatique. Des actions doivent être poursuivies dans le sens, par exemple, du réensauvagement forestier, de la qualité paysagère, de la diversification des milieux, des zones tampons...

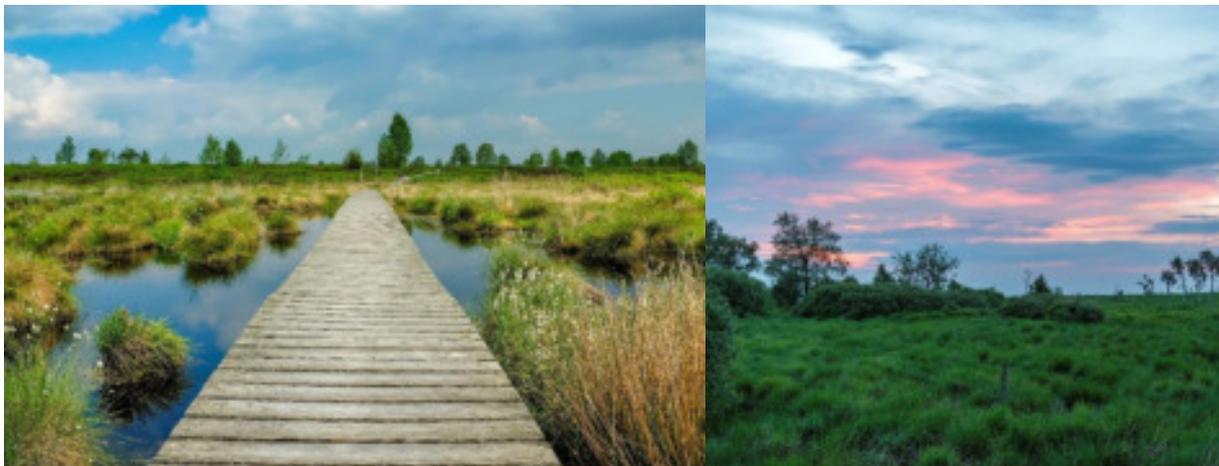


© HIKE&trekking_Magazine_Lex_van_den_Bosch

Au-delà de la conservation de la nature proprement dite, les Hautes Fagnes rencontrent un autre enjeu crucial : faire face aux **problèmes liés à la (sur)fréquentation humaine et à l'affluence touristique** (tourisme de courte durée), particulièrement forte durant les week-ends et les congés scolaires que ce soit en période estivale ou en période hivernale avec la pratique du ski.

Les Hautes Fagnes présenteraient ainsi une fréquentation 3 à 6 fois plus élevées que dans les autres parcs naturels de Wallonie². Cette problématique doit intégrer une **réflexion sur la gestion des flux touristiques** - les touristes se déplaçant massivement en voiture - et sur un meilleur accueil des visiteurs par l'identification de « portes d'entrée » et d'aires de stationnement adéquatement réparties sur le territoire. Il s'agit de **développer un tourisme durable** dans les Hautes Fagnes, en opposition à un tourisme de masse, il s'agit d'accueillir les visiteurs de manière plus qualitative sans viser une évolution quantitative de ces visiteurs déjà très/trop nombreux.

Il est donc urgent d'imaginer de nouveaux modèles au sein desquels les êtres vivants sauvages et les êtres vivants humains ont toute leur place. Une meilleure connexion entre l'homme et la nature s'appuie par ailleurs sur le **développement d'une offre en activités pédagogiques et éducatives** à l'attention des visiteurs. Il s'agit de faire naître l'émerveillement, de créer **des expériences écotouristiques** à haute valeur ajoutée qui subliment les sens, qu'elles soient sédentaires ou itinérantes, permanentes ou saisonnières, diurnes ou nocturnes. Il s'agit aussi d'éviter les conflits d'usage et de partager adéquatement l'espace entre les différents types d'utilisateurs (les locaux, les visiteurs, les excursionnistes). Ces activités doivent prendre appui sur des équipements et des infrastructures visant le « zéro impact » environnemental en intégrant les équipements existants tels que les caillebotis ou encore le réseau vélo balisé en points-nœuds (mobilité douce).



© Christian_Charlier_ostbelgien.eu

© PA_Massotte

² « L'écotourisme en Ardenne : les chiffres clés », Johanna Breyne, Jens Abildtrup et Marc Dufrêne, 2021, p.28

La candidature s'appuie donc sur deux axes forts, en cohérence avec les lignes directrices de la Wallonie : l'axe principal porte sur **des actions de maintien et de restauration des milieux naturels** (70% des investissements) ; l'axe complémentaire porte sur **une meilleure gestion de la fréquentation humaine** afin de diminuer la pression sur le milieu naturel et la valorisation du patrimoine dans une perspective éducative (30% des investissements).

Le dossier de candidature se veut **innovant, porté sur le futur** et aura valeur d'exemple pour le développement durable avec le recours nécessaire aux nouvelles technologies pour la création de nouvelles formes du tourisme. La digitalisation a en effet énormément influencé le comportement et les attentes des touristes et a un rôle à jouer en matière de gestion des flux touristiques et de diffusion d'une information appropriée aux visiteurs.

Une meilleure gestion du patrimoine naturel et le développement d'un tourisme durable offriront des opportunités aux entrepreneurs locaux, auront des répercussions en matière d'emploi et contribueront à la qualité de vie des résidents. Autant d'aspects que la candidature a pour objet d'estimer et de démontrer.

III. Les bureaux d'étude

Afin d'élaborer les plan directeur et opérationnels, la coalition des partenaires s'est adjointe l'expertise de bureaux d'étude **spécialisés en matière environnementale et en tourisme durable**.

a. L'agence MTDA (FR) : est un bureau d'étude et de conseil en environnement qui accompagne les acteurs publics et privés dans leur projet de territoire depuis 1987. L'agence MTDA prend en charge les thématiques biodiversité et forêt, ainsi que l'eau, le changement climatique et les risques sur ce projet de territoire.

b. Géo-Système (FR) : est un bureau d'étude spécialiste depuis 25 ans des stratégies touristiques de territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale dans une logique de durabilité.

c. Syrphéa (FR) : est un bureau d'étude spécialisé dans la relation nature-humain.

d. Katia Sigg (FR) : est un spécialiste en paysage.

e. Inventives (BE) : est un bureau d'étude actif dans le domaine du tourisme remarquable, en charge de la coordination locale pour le groupement des bureaux d'études et collabore à l'organisation d'actions de rencontres citoyennes et d'adhésion dans le cadre de ce projet.

Ensemble, ces acteurs enrichiront les plan directeur et opérationnel du dossier de candidature à partir d'une analyse du milieu physique (sol, eau, climat), du milieu naturel

et forestier, du milieu humain (risques, nuisances), d'éléments socio-économiques (dont le tourisme et la mobilité), d'éléments socio-environnementaux (dont les paysages). Une partie de ces données sera collectée selon le principe de la consultation citoyenne.

IV. La participation citoyenne

La participation citoyenne tient une place essentielle, tant dans la réalisation du dossier de candidature que dans la gestion du Parc national, si celui-ci est consacré bien entendu. Mettre en œuvre cette participation citoyenne, c'est **créer un équilibre entre la vision de la coalition territoriale et celle des autres parties concernées** :



les scientifiques, les résidents, les usagers, les entrepreneurs locaux (Horeca, prestataires touristiques), les différents secteurs d'activité du territoire, les autorités des zones d'influence du parc... La bonne information et la participation des citoyens sont, de façon globale, des garanties essentielles de réussite du projet. Il s'agit donc de **sensibiliser, consulter, impliquer** et pour cela, de créer des opportunités de convivialité.

Cette consultation citoyenne est à l'œuvre dans la réalisation actuelle du dossier de candidature ; elle se concrétise par des visites de terrain qui sont l'occasion d'échanges spontanés avec des résidents, des touristes, des excursionnistes... et par l'organisation d'entretiens et d'ateliers thématiques (tourisme - éducation - biodiversité - mobilité - patrimoine) réunissant des professionnels (acteurs économiques, acteurs publics, scientifiques, monde associatif).

La participation citoyenne, c'est aussi **une campagne d'adhésion et une actualité** à épinglez dans l'agenda de ce mois de juin, qui consiste en trois journées de balades.

A. La campagne d'adhésion

« J'en suis Fagne ! » « Ich bin Venn ! »

Ce slogan, c'est un élan qui vient du cœur, une invitation faite à chaque citoyen de soutenir la candidature en même temps que celles et ceux qui y travaillent. **Comment ? En votant**

POUR un Parc national des Hautes Fagnes ! Pour ce faire, rendez-vous sur les pages web créées spécialement à cet effet sur www.ijensuisfagne.be / www.ichbinvenn.be



Tout savoir sur le projet de Parc National

Partagez votre enthousiasme ...

Dites oui à l'obtention du titre de Parc National des Hautes Fagnes !

Participer !

DER NATIONALPARK ?
ICH BIN VENN !

LE PARC NATIONAL ?
J'EN SUIS FAGNE !

Mais ce slogan, c'est aussi réunir tous les citoyens dans une même communauté d'intérêt en permettant à chacun :

- d'accéder à un tas d'informations relatives au territoire ;
- de suivre l'avancement du projet et les étapes de sa réalisation ;
- de trouver des réponses sur toutes les dimensions de la candidature : *quel impact ce projet aura-t-il sur mon activité, un parc national génère-t-il davantage de flux touristiques ? Peut-on pratiquer l'agriculture et chasser dans un parc national ? ...*

B. Trois journées de balades (du 25 au 27 juin)

Durant trois jours, une consultation citoyenne sur le territoire des Hautes Fagnes sera mise en place en vue d'informer les citoyens et les élèves des écoles de la province sur le projet. En ciblant les écoles (5^e et 6^e primaires), la volonté est de susciter **l'adhésion de la jeune génération**. Cette consultation sera menée à travers des balades de maximum 8km qui seront l'occasion pour les guides de détailler les caractéristiques des fagnes et d'informer sur les objectifs poursuivis par la candidature. Ces balades seront aussi l'occasion pour les participants de faire part de leurs questions, attentes, craintes et propositions à l'égard du projet.

Les journées du samedi et du dimanche 25 et 26 juin s'adressent à chacun. La journée du 27 juin s'adresse aux écoles de la province (« journées blanches »).

Les points de départ des balades sont Haus Ternell, la Gare de Sourbrodt et la Baraque Michel. Ces balades sont organisées par trois associations : Les Amis de la Fagne asbl, Patrimoine Nature asbl, Haus Ternell.

Pour une information complète sur les balades et réserver sa participation (gratuite), rendez-vous sur www.jensuisfagne.be / www.ichbinvenn.be Point de contact inscriptions : info@ostbelgien.eu ou par téléphone au 080/33 02 50.



www.facebook.com/jensuisfagneichbinvenn



www.instagram.com/jensuisfagne/



© Udo_Bernhart_Interreg_EFRE

Contact presse :

*Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Place de la République Française, 1 à 4000 Liège
Michael MATHOT – GSM 0495 511 975 – Tél. 04 279 56 22 – michael.mathot@provincedeliege.be*